

154, rue Célestin Linder
42780 VIOLAY
Tél. : 04.74.63.90.92
Fax : 04.74.63.95.30
Mél : mairie@violay.fr
Site : www.violay.fr

**PROCES-VERBAL
N° 2015/02
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 février 2015**

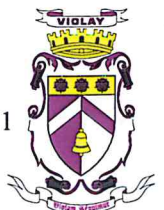
Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame CHAVEROT Véronique, Maire.

Etaient présents :

M. PALAIS Jean-Claude
Mme COLLON Colette
M. POIRON Jean-Pierre
Mme ESCOFET Danièle
Mme DENIS Chantal
Mme SERRAILLE Joëlle
M. PERRIER Guy
Mme GIROUD Sylvie
M. NAYRAND Raphaël
Mme PERIAT Véronique
M. ROCHARD Jean-François
M. DUTEL Jean-Pierre
Mme ODDOUX Julia

Excusé : M. RIVAL Pascal

Madame Véronique PERIAT est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



⇒ **Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 janvier 2015**

⇒ **Liste des délibérations prises à la date du 20 janvier 2015**

| Séance du 20 JANVIER 2015 | |
|---------------------------|--|
| 2015.01.01 | Recrutement d'un agent non titulaire en remplacement d'un agent titulaire en disponibilité |
| 2015.01.02 | Délégation au CDG 42 afin de négocier un contrat groupe ouvert a adhésion facultative |
| 2015.01.03 | Convention relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le centre de gestion de la Loire |
| 2015.01.04 | Approbation de la convention précaire passée avec M. Brunel |
| 2015.01.05 | Aménagement d'un pole touristique et de loisirs - demande subvention DETR |
| 2015.01.06 | Décision de reprise d'une concession au cimetière en état d'abandon |
| 2015.01.07 | Transfert de la compétence "gestion de l'eau" à la Communauté de communes de BALBIGNY |
| 2015.01.08 | DM 09 - Budget Commune |
| 2015.01.09 | DM 03 - Budget Assainissement |
| 2015.01.10 | DM 02 - Budget Photovoltaïques |
| 2015.01.11 | ECHANGE DE TERRAIN AVEC M. DELORME David |
| 2015.01.12 | Acquisition maison de M. BLEIN à EPORA |
| 2015.01.13 | DM 01 - Budget ZA Les Gagères |
| 2015.01.14 | DM 01 - Lotissement "Les Violettes" |
| 2015.01.15 | DM 02 - Budget ZA Les Gagères |
| 2015.01.16 | Acquisition atelier de M. Franck IMBERT |
| 2015.01.17 | Acceptation d'une donation deux terrains de 5000 m ² |
| 2015.01.18 | Avenant n° 01 au marché passé avec B. LAVARENNE |

⇒ **COCA**

1.1 - **Etude faisabilité Tourisme (présentation Mr Veber – Groupe Variant)**

Mr Veber présente l'étude de faisabilité :

Etat des lieux et prévisions :

Globalité du projet de développement touristique :

➤ **Tour Matagrín – Pique-nique (2015)**

Mise en valeur de la Tour + boutique

A venir 2015 :

Aire de décollage de parapentes

Aménagements du site avec ONF pour mise en valeur de la forêt

Mise en place de signalétique

➤ **Madone + Aire de jeux d'enfants (2015)**

*Etoffer l'offre au niveau des jeux et compléter le site de la Madone.

➤ **Fontbonne (2015-2016)**

*Mise en valeur du site : tables de pique-nique, barrières, barrières chevaux, etc...

*aménagement zone humide – Etude ONF à prévoir.

➤ **Parc aventure / Tyrolcable (2016)**

*Projet global pour offre de loisirs : parc aventure (gestion privée) + tyrolcable (offre d'attraction pour tout public).

➤ **Maillage de la commune** ➔ *Massifs forestiers + chemins de randonnées :*

En complément du GR7 existant (2015)

*Mise en place d'une variante passant par le village et se rattachant au circuit « Terre de tisseurs » - boucle passant par les commerces via les 4 sites identifiés « Terre de tisseurs » (Chapelle St Roch – Madone – Eglise – Linder)

*Mise en place d'un Randoland + Marche nordique (OT de Tarare)

*Mise en place de circuits d'orientation permanents (Raid Nature)

*Mise en place de Cani-randos et d'un cani-cross annuel

➔ **Nécessité d'un point de départ et de mutualisation :**

1.2 - ESPACE LOISIRS ET TOURISME (2015-2016)

Constat salle Dussud :

Obsolescence (remise aux normes nécessaires, plus adaptée aux besoins, coûts de fonctionnement élevés pour la commune, problématique de l'utilisation de la salle des sports, etc...).

Objectif : Permettre à un nouvel équipement de devenir le point de départ des randonnées, des différentes activités sur le village, de recevoir un public extérieur, de devenir le point info de la commune.

Transformation de cette salle en espace tourisme et loisirs pour l'organisation d'expositions, d'événementiels ainsi que de séminaires d'entreprises en complément aux locations usuelles aux particuliers et associations diverses.

⇒ **Impact : Assurer le développement économique de la commune pour les années à venir, en faisant la promotion des activités de loisirs et en participant au développement des commerces (directement ou indirectement)**

⇒ **COMPTE ADMINISTRATIF**

Présentation des comptes administratifs (Budget Commune, Assainissement, Photovoltaïques, Lotissement « Les Violettes », ZA « Les Gagères).

⇒ **Approbation compromis de vente + droit de préemption**

➤ ***Approbation du compromis de vente de la maison Fouillat.***

Madame le Maire signale que le compromis de vente a été signé. Une partie de l'ancien chemin a été cédée, celle-ci ayant été mise dans le domaine privé de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, approuve le compromis signé.

➤ ***Compromis de vente entre Roux et Lafay***

Madame le Maire explique qu'elle a reçu une demande de droit de préemption concernant la maison Roux.

Madame le Maire demande à l'assemblée si elle souhaite préempter compte tenu que cette maison fait partie du centre bourg et que les projets de réhabilitation la mettront au cœur du dispositif. Le conseil municipal décline la préemption mais propose qu'un courrier soit fait au futur acheteur pour lui demander de faire des travaux de restauration de façades dès que les travaux de centre bourg seront terminés.

➤ ***Compromis de vente toit Familial***

Madame le Maire explique que le Toit Familial propose de rétrocéder le terrain, emplacement de la Résidence Jacques Vergnier, ainsi que la voirie d'accès aux maisons jumelles du lotissement Perret.

LE CONSEIL MUNICIPAL, approuve le projet de cession à la commune par le Toit Familial.

⇒ ***Fourrière pour les chiens***

Madame le Maire explique que la commune a l'obligation d'adhérer à une fourrière. Il est proposé de signer une convention avec la Fourrière de Roanne, moyennant la somme de 0,20 Cts par habitant.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, approuve la convention et autorise Madame le Maire à la signer.

⇒ ***Questions diverses***

➤ ***Motion pour l'hôpital de Feurs***

Madame le Maire propose de déposer une motion pour soutenir l'hôpital de Feurs. Une réunion a eu lieu avec l'ARS. Le processus de suppression des services et notamment de la chirurgie, risque d'engendrer de graves problèmes dans l'offre de soin de proximité.

Deux problèmes existent aujourd'hui : le numerus clausus reste le même depuis des années et le nombre de chirurgiens et de médecins n'augmentent pas, et deuxièmement, les praticiens partent vers les hôpitaux privés car ils sont mieux rémunérés.

Les EHPAD risquent de subir le même sort puisqu'ils sont pour la plupart gérés par les hôpitaux eux-mêmes. L'établissement de VIOLAY étant sous l'égide du CCAS, c'est ce dernier qui est responsable de sa gestion qui est donc autonome. Cependant, la convention tripartite sera renouvelée prochainement et il faudra être très vigilant quant à l'accord qui sera signé.

Il convient d'alerter l'ARS sur les risques encourus par les patients qui n'auront plus à très court terme, que l'hôpital de St Etienne.

Les généralistes n'auront à ce moment, plus de spécialistes à qui adresser leurs patients.

LE CONSEIL MUNICIPAL demande que cette motion soit déposée.

➤ **Réunion périscolaire du 6 février 2015**

Une dizaine de parents était présente.

Les parents qui ne mettent pas leurs enfants au périscolaire, notent que la journée se passe plutôt bien car les enfants peuvent se défouler en arrivant et faire leurs devoirs de façon plus efficace ensuite.

Les parents sont unanimes pour observer que les enfants sont fatigués par rapport au mercredi matin.

Les parents qui travaillent ne peuvent pas se permettre d'être disponibles à 15h30.

Une organisation du périscolaire sur ½ journée permettrait d'avoir des activités organisées en centre de loisirs, et donc plus intéressantes qu'en seulement ¾ d'heure.

Le ¼ d'heure supplémentaire de cours le matin (de 11h30 à 11h45) réduit le temps réservé à la cantine d'autant et l'avis est unanime pour dire que le temps restant (une heure ¾) n'est pas suffisant, à la fois pour les parents qui récupèrent leurs enfants à midi, mais également au niveau du personnel communal qui gère la cantine. En effet, le nombre d'enfants est important (supérieur aux autres années) et le nombre de petits est en augmentation, ce qui nécessite un temps plus long pour le trajet, et aussi un temps plus long pour manger. Ajouter une personne supplémentaire aux trois personnes déjà présentes ne résoudrait rien et provoquerait plutôt une difficulté supplémentaire dans la distribution des repas.

Des remarques ont été faites concernant des enfants turbulents à la cantine. Le règlement de la cantine existe et est fait pour être respecté. Ce fut le cas, puisqu'un enfant a été exclu temporairement de la cantine. Il pourrait l'être définitivement si son comportement ne change pas. Ceci étant valable pour tous les enfants.

Concernant la problématique d'un enfant dans l'impossibilité d'effectuer le trajet jusqu'à la cantine (béquilles ou fauteuil), notamment avec la neige, **l'accès à la cantine ne lui étant en aucun cas refusé**, il est évident toutefois que la responsabilité du personnel communal ne saurait être engagée du fait de la pente importante de la rue du Souvenir. Néanmoins, ce qui s'est pratiqué dans le passé, et qui a toujours très bien fonctionné, c'est la solidarité entre parents qui en général faisait que l'élève était pris en charge par d'autres parents et conduit directement à la cantine.

Une enquête sera réalisée dès la rentrée et la problématique des rythmes scolaires sera revue avec les enseignantes.

➤ **Règlement des factures d'investissement**

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à régler les factures d'investissement avant le vote du budget.

➤ **Question de J. Oddoux**

Jean Fonton demande si des lignes blanches situées vers le lotissement du Morillon, à l'entrée, seront dessinées. Madame le Maire signale que ce travail est effectivement du ressort de la Commune, étant situées à l'intérieur de l'agglomération. Cela n'est pas une obligation, mais des renseignements plus précis seront pris auprès du conseil général afin de voir ce qu'il convient de faire.

➤ **Prochaine séance du Conseil municipal :**

- **Le 19 mars**

Fait en Mairie, le 20 février 2015,

**Le Maire,
Véronique CHAVEROT.**

